



Le Petit Meaulne

Votre bulletin municipal de décembre 2014

2014 s'achève et votre conseil municipal a déjà bien œuvré. Le travail n'est peut-être pas visible mais les résultats sont là. Dans un premier temps, je vous invite à vous rendre sur le nouveau site de la commune qui possède désormais son propre nom de domaine : www.meaulne.fr. Vous y trouverez de nombreuses rubriques et informations utiles au quotidien. Ce site est entièrement réalisé, comme par le passé, par les membres de la commission Communication.

Durant le même temps, le comité consultatif s'est mis en place et a commencé de réfléchir au mieux vivre sur notre commune lorsque l'on est sénior. C'est un travail de 2 années qui nous attend avant de passer à la phase de réalisation. Déjà, les résultats d'une enquête auprès des plus de 70 ans sont en cours d'analyse. Nous remercions tous ceux qui ont accepté de nous accompagner et qui rendront ce projet plus cohérent.

Parallèlement, le contrat communal d'aménagement de bourg se poursuit. Les travaux commenceront en janvier sur la route de Vitray et l'intégralité du programme sera traitée sur l'année 2015.

La rentrée de septembre a aussi inauguré la mise en place obligatoire des Temps d'Activité Périscolaire, après les heures de classe. Le démarrage s'est effectué sans grande difficulté car, sur Meaulne, ce sont des agents communaux et intercommunaux qui ont assumé la mission d'animateurs, un personnel déjà

formé et en contact avec nos enfants depuis déjà de longues années. J'en profite pour saluer leur efficacité.

Des travaux ont aussi été réalisés sur certaines routes, à l'initiative de la communauté de commune, puisque, je le rappelle, l'entretien des voies communales dépend désormais de leur gestion.

2015 est aussi l'année du recensement. Des agents viendront vous rendre visite durant l'hiver.

Comme vous pouvez le constater, en ces courtes lignes, votre conseil municipal est au travail et continuera de vous informer à travers ce bulletin.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Pierre-Marie Delanoy et l'équipe municipale

*Tous nos vœux
pour l'année 2015*

*Pierre-Marie DELANOY,
Maire de Meaulne,
et les membres du Conseil municipal
vous invitent à
la cérémonie de présentation des vœux :
le samedi 10 janvier 2015 à 17h
Salle Alain Fournier.*

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

* Le CCAB, contrat communal d'aménagement de bourg

Le 2^{ème} contrat communal d'aménagement de bourg devait se poursuivre à l'automne avec l'aménagement du jardin de la Cure et le cheminement piéton sur les routes entrant dans le bourg.

Nous avons fait le choix de lancer un seul appel d'offre couvrant l'ensemble de ces travaux, ce qui a causé un peu de retard. Ce dernier sera rattrapé puisqu' une seule entreprise interviendra pour l'ensemble des aménagements durant la seule année 2015.

* Enfin des jeux au lotissement !

Demandés par les parents du lotissement à l'occasion des réunions publiques, ces jeux ont été installés au cours du premier semestre par les agents communaux et vérifiés par un organisme de contrôle.



Ils sont réservés aux enfants de 2 à 8 ans, sous la responsabilité de leurs parents : nous leur souhaitons bon divertissement.

* Travaux à l'Auberge du Cheval blanc :

- dans la cave

Depuis quelques mois, un intrus nommé "mérule", champignon à l'aspect peu sympathique et particulièrement envahissant, s'était subrepticement introduit dans la cave du Cheval blanc, sans crier gare!

La cause en était un excès d'humidité apparu après les travaux effectués au Petit Casino. Nous décidâmes donc de consulter les autorités compétentes.

Conseil nous fut donné de faire traiter les lieux et d'ajouter des orifices d'aération supplémentaires. Ce qui fut dit fut fait, l'abominable "mérule" disparut sans demander son reste ; la cave du Cheval Blanc a enfin retrouvé calme et salubrité et ses bouteilles désormais sagement alignées attendent leurs clients.

- création de toilettes pour les personnes à mobilité réduite

Un peu plus de confort à l'Auberge.

Selon les directives de l'État, nous avons créé de nouvelles toilettes conformes aux normes en vigueur.

Celles-ci sont devenues plus spacieuses permettant ainsi aux personnes handicapées d'évoluer facilement.

Les effluves désagréables qui y régnaient ont désormais disparu grâce à la réparation du raccordement qui était endommagé et à la pose d'une ventilation efficace.

Les murs se sont revêtus de faïence donnant ainsi à ces lieux un nouveau "look" et grâce à un chauffage d'appoint une douce température y régnera cet hiver.

* Voirie et écoles

La communauté de communes a poursuivi ses investissements sur Meaulne sous le contrôle d'élus municipaux:

- pour la voirie, les interventions se sont faites sur la route de la Pêcherie, dans le chemin du Cabot et chemin des Landes,
- pour les écoles, le portail entre le logement communal et l'école maternelle a été remplacé.

INFOS LOCALES

❖ Stationnement rue des Dames : explication.

Deux arrêtés réglementent le stationnement rue des Dames ; vous les trouverez en cliquant sur notre site www.meaulne.fr rubrique Vie locale.

Toutefois, au vu des hésitations compréhensibles des usagers face à ces nouvelles dispositions, une explication peut s'avérer nécessaire.

*Tout d'abord, il faut savoir que **le stationnement est interdit rue des Dames.***

***L'arrêt** est autorisé, par arrêté municipal, dans les conditions suivantes :*

- *Un emplacement est réservé aux personnes possédant le macaron handicapé officiel.*
- ***Trois emplacements délimités en bleu** sont destinés à un arrêt d'une durée maximale de 15 minutes.*

*La durée de l'arrêt doit pouvoir être évaluée. Pour ce faire, il faut mettre en évidence derrière le pare-brise un disque indiquant l'heure d'arrivée. Les anciens disques bleus peuvent encore être utilisés mais il existe de nouveaux disques européens ne signalant que l'heure d'arrivée. **L'équipe municipale a décidé de fabriquer ce disque aux normes européennes et de l'inclure dans ce Petit Meaulne.***

En définitive, pour ne pas être verbalisé, il suffit de respecter l'interdiction de stationnement dans la rue des Dames.

Petits rappels :

- Même si la rue de l'Église est à double sens, il est désormais interdit de l'emprunter sur sa gauche depuis la rue des Dames.



Cette décision a été prise sur les recommandations des services du Conseil Général (la rue des Dames est une route départementale) afin d'améliorer la circulation.

Le panneau d'interdiction a été posé à la hauteur réglementaire.



- Dans la zone 30, non seulement la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h mais toutes les chaussées sont à **double sens** pour les **cyclistes**. Prudence, donc !

❖ Meaulne, village ami des Aînés

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'adhérer au **Réseau francophone Villes amies des Aînés**. Cette adhésion permettra au **comité consultatif** d'être accompagné dans la mise en place de ses projets.



Le docteur **Jacques Bardirot** a été désigné comme le **représentant** de la commune auprès de l'Association.

Suite à l'enquête réalisée auprès des plus de 70 ans, un **atelier gratuit d'expression et d'échange** a été lancé et accueille toute personne intéressée par du tricot, des préparations de desserts ou toute autre activité manuelle.

Le prochain atelier aura lieu **au Gîte le jeudi 11 décembre de 14h30 à 16h30**. Le thème retenu est la confection de chocolats (truffes, etc.). La convivialité est de rigueur.

❖ Permanence

Marie-Paule Dubreuil, élue municipale et membre du Centre communal d'action sociale, tient une permanence, dans la plus grande discrétion, à la mairie **le mardi après-midi de 15 h à 16h30**.

Sont traités tous les sujets dans le domaine de l'action sociale. Cela concerne :

- les personnes âgées
- les familles
- les demandeurs d'emploi s'ils le souhaitent.

❖ Recensement

La population de Meaulne sera à nouveau recensée **entre le 15 janvier et le 14 février 2015**.

Les deux agents recenseurs sont identifiables par une carte officielle tricolore comportant leur photographie et la signature du maire.

Ils se rendront individuellement à votre domicile à partir du 15 janvier 2015.

Nos deux agents recenseurs :

Madame Valérie AUFRAGNE et Madame Christine LOISELEUR



L'agent recenseur vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous vous posez.

Il peut éventuellement vous aider à remplir les questionnaires.

Les questionnaires sont à rendre aux agents recenseurs, dûment complétés, au plus tard le 14 février 2010.

Il est également possible de les remplir en ligne sur le site www.le-recensement-et-moi.fr.

Toutes vos réponses restent confidentielles : elles ne sont transmises qu'à l'INSEE qui traite les questionnaires pour établir des statistiques. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

❖ Formation aux premiers secours

Le Syndicat du centre de secours de Vallon en Sully et ses environs organisera au premier trimestre 2015 une session de secourisme PSC 1 (= Premiers Secours Civiques niveau 1) à Meaulne.

Cette session a un coût de 50 euros; le syndicat a décidé d'offrir la gratuité au personnel communal et aux membres des associations meaulnoises.



collégiens.

Pour les inscriptions prendre contact avec Mme Kremer ou Mr Jomier à la mairie.

❖ Les TAP : Temps d'activités périscolaires

Comme vous le savez certainement, la dernière réforme scolaire en date a prévu la mise en place d'un nouvel aménagement des rythmes du temps de travail des enfants scolarisés et cela, dès la maternelle. Cette réforme a instauré des temps d'activités périscolaires (TAP) avec le but – fort louable – de permettre des journées d'enseignement allégées et de mieux respecter les rythmes biologiques de l'enfant,



notamment chez les maternelles, ceci devant permettre un meilleur apprentissage des enfants scolarisés.

Cette réforme, plus ou moins décidée dans l'urgence, a mis en difficulté un certain nombre de communes qui n'avaient pas anticipé suffisamment tôt ce bouleversement dans l'organisation de la vie scolaire de l'enfant.

A Meaulne, grâce à l'investissement du personnel enseignant et du personnel municipal, ces TAP ont pu être mis en place dans les temps –relativement courts– imposés, avec toujours le respect des besoins des enfants, en cherchant des activités adaptées, réalistes aussi, de par les contraintes de temps et les contraintes financières que cette réforme a pu soulever.

Concrètement, 3 heures par semaine de l'emploi du temps des enfants sont consacrées aux TAP : il a été choisi de découper ce temps en 4 séances hebdomadaires de 45mn, toujours dans l'optique de faciliter la transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire dans l'esprit de l'enfant.

Ces TAP sont assurés par le personnel municipal volontaire, en coordination avec les enseignants, sans augmentation du coût de la scolarité par la collectivité ... Ces TAP ne sont pas obligatoires ; toutefois la Communauté de Communes a souhaité, par respect pour les personnels qui s'y sont investis et pour des question d'organisation, que les enfants inscrits aux TAP y participent effectivement et de manière régulière, ces TAP n'ayant pas pour vocation à être considérés comme une simple "halte-garderie" mais bien quelque chose qui s'intègre dans une nouvelle vision de ce que doit être l'apprentissage scolaire de l'enfant.

○ Bilan de la saison culturelle 2014

Cette année 2014 a vu la création d'une nouvelle Commission culture, qui a pu mettre en place six manifestations à entrée libre ainsi que des cours d'anglais.

- Le 1^{er} juin **Michel Cegarra**, directeur artistique du **DomaineM** à Cérilly, a illustré deux siècles d'art à la **Renaissance** devant un public d'environ 90 personnes. Un beau succès qui sera renouvelé en 2015 sur un autre sujet.
- Le 20 juin, **Jean-François Heintzen** dit Maxou, historien, musicien, a raconté l'histoire de la **musique traditionnelle en Bourbonnais** à travers de nombreux documents visuels, des morceaux à la **vielle** et à la **cornemuse**, des chansons, et beaucoup d'humour.
Les quelque 25 spectateurs présents ont fort apprécié mais on ne peut pas lutter contre un match de la France à la Coupe du Monde de football...
- Le « **concert d'été** » du 28 juillet à l'église a remporté un énorme succès. Malgré l'ajout de chaises, l'église était bondée et il a fallu afficher complet ! **Les Voix de la Roche**, ce chœur d'hommes comprenant **deux Meaulnois**, qui chantent *a cappella* des **chants basques et corses**, a ravi les nombreux spectateurs qui ont également apprécié le verre de l'amitié servi en plein air, en face de l'église.
- La manifestation suivante, le 14 août, a eu moins de succès car le mauvais temps empêchait d'observer les étoiles. Le public, peu nombreux, a pu quand même suivre les explications de **Christophe Verhaege** sur la pollution lumineuse et comprendre l'importance pour la faune, la

flore et même les humains, de respecter l'obscurité de la nuit.

- Beau succès le 7 septembre, par contre, pour la pièce de théâtre « **Le Petit Prince** » présentée par **Michel Durantin**, comédien, auteur, metteur en scène, et sa troupe du **P'tit Bastringue**. La poésie, l'humour, l'émotion étaient au rendez-vous.
- La dernière manifestation, le 14 décembre à l'église, est un « concert d'hiver » où l'**Ensemble vocal et instrumental de Vallon**, avec sa **soliste meaulnoise**, interprète des chants de Noël, des airs de musique classique, et des chansons de toujours. A l'heure où ces lignes sont écrites, elle n'a pas encore eu lieu.

En conclusion, le bilan de cette première saison culturelle est très satisfaisant et nous sommes prêts à renouveler nos efforts pour offrir à tous les habitants de Meaulne l'occasion de voir, d'écouter et de comprendre de belles choses.

○ **Programme culturel de la SAISON 2015 - prévisions :**

- **dimanche 29 mars** à 17 heures en salle Alain Fournier : le jardin au naturel
- **dimanche 26 avril** à 18h30 en salle Alain Fournier : le paysage dans l'art
- **dimanche 31 mai** à 20h30 en salle Alain Fournier : histoire des noms de lieux de la région
- **dimanche 28 juin** à 20h30 à l'église Saint-Symphorien : concert a cappella des Voix de la Roche

La suite du programme sera détaillée sur le site www.meaulne.fr et dans le prochain Petit Meaulne

○ COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Une belle exposition de souvenirs de la guerre de 14-18 à l'occasion de son centenaire

Les cérémonies qui ont eu lieu à Meaulne et à Vitray ont été l'occasion de la lecture d'une lettre adressée à la veuve d'un aïeul d'une conseillère municipale, par l'aumônier qui y avait assisté, afin de détailler les circonstances de la mort de ce Meulnois : il apportait "la soupe" de ses camarades en ce jour du 14 juillet 1914 et s'apprêtait à franchir le terre-plein avant de descendre dans les tranchées quand une balle l'a fauché. Il est mort après une agonie de quelques heures.

Les participants ont ensuite pu visiter une exposition de souvenirs de la guerre de 14-18.



Les objets exposés à Vitray dans une salle appartenant à Mr Jean de Charon avaient été prêtés par des habitants de Meaulne et de Vitray. Les documents illustrant les péripéties de l'année 1914 avaient été préparés par des collégiens de Vallon en Sully sous la directive de leur enseignant d'histoire. Ils avaient même recherché tous les renseignements possibles sur les poilus de Meaulne et de Vitray "morts pour la France".

Tout cela a apporté une touche personnelle, pleine d'émotion, à la commémoration de ce 11 novembre, et a donné aux nombreux visiteurs de l'exposition un sentiment d'authenticité et de proximité.

○ CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



La remise des récompenses pour le concours communal des maisons fleuries a eu lieu le 15 novembre. Les douze participants aux mains vertes ont reçu plante fleurie, diplôme et bon d'achat en remerciement de leur participation au fleurissement de Meaulne. Deux maisons particulièrement bien fleuries ont été retenues pour le concours

départemental. Après la traditionnelle photo, un vin d'honneur a été servi à la mairie.

○ CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES



A l'occasion des fêtes de fin d'année, les habitants et les commerçants sont invités à participer au concours des maisons décorées.

Les décors naturels ou peu énergivores seront privilégiés.

Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire ci-dessous et en le retournant à la mairie ou en le recopiant par mail à mairie.meaulne@orange.fr **avant le 31 décembre 2014.**

.....
Mme/M.

Adresse

Souhaite s'inscrire au concours communal des maisons décorées.

Le / / 2014

Signature

○ MÉMOIRE DE MEAULNE

Parce que « le meilleur conseiller pour l'avenir, c'est le passé », comme l'écrivait Sénèque, la commission Culture a encouragé la création d'un groupe de travail qui a pour vocation la rédaction de documents faisant revivre les lieux, personnages ou événements qui marquent encore la mémoire des Meaulnois...

Ainsi, ce groupe vient de rédiger un article parcourant l'histoire du *Cœur de Meaulne* depuis la création, vers 1893, de *l'Hôtel de l'Union*. S'y succèdent les couples ACOLAS, SANLIAS, GUILHAS, RAJKOWSKI et GIMENOS...

Cet article est accessible sur le site officiel de notre commune www.meaulne.fr dans l'onglet « Présentation de la commune » à la page « Mémoire de Meaulne ».



D'ores et déjà, d'autres sujets sont programmés :

L'histoire de la rue des Dames,

Charrons et Maréchaux de Meaulne,

Les buvettes du village,

Le marché place de l'Église,

Les demeures historiques, etc...

Si vous souhaitez participer ponctuellement ou régulièrement à ces travaux, ou si vous êtes en mesure de fournir des éléments d'enquête intéressants (documents, photos, témoignages...), le Petit Meaulne vous suggère de prendre contact avec M. Joël VIALARD ou avec Paula CHAUSSENOT à la mairie car votre précieuse coopération sera la bienvenue...

Mairie de Meaulne : 2, place de la Mairie

☎ 04 70 06 95 34 - 📠 04 70 06 91 29

✉ mairie.meaulne@orange.fr

<http://www.meaulne.fr>

> La mairie vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

École primaire :

14, place de la Mairie

☎ 04 70 06 92 12

École maternelle :

9, place de l'Eglise

☎ 04 70 06 98 75

Garderie : dans la salle de la bibliothèque
Lundi, mardi, jeudi, vendredi scolaires : 7h00-9h et 16h45-18h30 pour les enfants scolarisés à Meaulne

Bibliothèque : École primaire (salle au rez-de-chaussée). Ouverte tous les mercredis 14h-15h30 du 01/04 au 01/09, sinon 13h30-15h15.
Responsable : M^{me} BODARD

Relais Assistantes Maternel École primaire :

14, place de la Mairie

☎ 04 70 06 92 12

les (RAM), Centre Social :

7, chemin de Dagouret ☎ 04 70 06 95 21

✉ centre.social.meaulne@wanadoo.fr

<http://meaulne.centres-sociaux.fr>

> **RAM** : Lundi au vendredi : 9h-16h30 ; animations mardi et jeudi : 9h-12h

L'Agence Postale Communale :

10, place de la Mairie ☎ 04 70 08 66 72

> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h
mercredi et samedi : 10h-12h

Courrier relevé à 13h sauf le samedi à 11h.

Médecin : M. Jacques BARDIOT

15, rue des Dames ☎ 04 70 06 95 73

Médecin de garde ☎ 04 70 48 57 87

(Association des Médecins Libéraux de l'Allier pour la Permanence des Soins)

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4 route d'Hérisson ☎ 04 70 07 22 57

> Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, et un samedi par mois

Infirmières : M^{lle} Mélanie VENUAT

et M^{me} Marie-Ange ROTH

4 route de Paris ☎ 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris ☎ 04 70 06 96 45

Ouverte du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

Pharmacie de garde ☎ 39 15

Déchetterie de Vallon-en-Sully :

La Montgarnie ☎ 04 70 06 55 61

> Lundi : 8h-12h et 13h30-17h ; Mardi : 9h-12h et 13h30-18h ; Mercredi : 13h30-18h ; Jeudi : 8h30-12h et 13h30-18h ; Vendredi : 8h30-12h ; Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h

Ramassage des ordures ménagères :

> mercredi matin (sauf pour les habitants de Valigny et des Rothards, : le mardi après-midi)

Camping municipal : ouvert du 01/05 au 30/09.

Gîte municipal : ouvert toute l'année. 4 chambres, cuisine équipée, douches, cour fermée. Réservation : ☎ 04 70 06 91 08